CONTROVERSE(S)

La lettre nîmoise du débat citoyen

N° 22 JANVIER 2023

L'EDITO

Dans ce numéro nous nous posons la question de l'utilité des différents dispositifs de concertation et d'enquête dont est riche le droit français.

Nous vous proposons également de participer au choix des questions que nous allons traiter dans les prochaines lettres.

Merci d'avance pour vos choix et vos suggestions.

Bonne lecture.

Ont contribué à ce numéro : Catherine BERNIE-BOISSARD, Isabelle POUSSIER, Jean François COUMEL et Claude ALLET

Les concertations et enquêtes publiques servent-elles à quelque chose ?

Le droit français est riche de dispositions assurant l'information et la participation du public en préalable au lancement de projets ayant un impact sur l'environnement.

Quelques dates :

- 1810 : les premières enquêtes publiques visaient à garantir le droit de propriété avant une expropriation. Progressivement leur objet s'est élargi.
- 1983 : la « Loi Bouchardeau » en fait un dispositif d'information et de recueil des avis de la population afin que l'intérêt général soit mieux pris en compte.
- 1985 : concertation obligatoire pour les projets d'aménagement d'importance.
- 1995 : la Loi Barnier renforce la protection de l'environnement et met en place une instance garante de la participation du public au processus décisionnel.
- 1997 : La Commission Nationale du Débat Public (CNDP), est la garante du droit de chaque citoyen d'être informé et de participer aux décisions ayant un impact sur l'environnement.
- 2014 : création d'une procédure de concertation facultative.

Mais dans la pratique, **les citoyens restent souvent peu satisfaits de leurs expériences de ces dispositifs**. Alors ces concertations et enquêtes servent-elles à quelque chose ?

Pour :

Les concertations préalables, comme les enquêtes publiques obligent les collectivités à sortir de l'omerta. En dehors de ces procédures, les citoyens n'ont en effet pas accès aux documents souvent volumineux qui sont mis à disposition des élus. Les instances de décision des collectivités travaillent en vase clos. Et ce ne sont pas des articles pro domo dans leurs magazines ou ceux de la presse quotidienne régionale qui suffisent à donner une information exhaustive et non partisane. **Les concertations et enquêtes publiques permettent aux citoyens et à leurs organisations d'accéder à des documents jusque-là non divulgués**.

Contre :

Les concertations sont rarement des recherches collectives de solutions face à un problème clairement analysé et partagé. Peu d'élus mettent en place de véritables dispositifs en amont dans l'esprit de la loi de 1985. On attend souvent que le dossier soit élaboré pour rencontrer le public, au lieu de débattre du problème posé et de rechercher l'éventail de solutions permettant d'y répondre. Les méthodes de la Suisse de co-construction de solutions avec toutes les parties prenantes s'avèrent beaucoup plus efficaces. Mais cela suppose que les élus, leurs services et leurs prestataires acceptent de ne pas avoir le monopole des compétences.

Dans son rapport au Premier Ministre de 2015, le préfet Jean Pierre DUPORT indique : « *L'enquête publique arrive trop tard. Au moment où elle est ouverte, l'état d'avancement des projets est tel que la participation du public n'est plus susceptible d'apporter que des ajustements marginaux. Dans ces conditions, l'enquête publique tend à être considérée par les maîtres d'ouvrage comme une contrainte administrative sans valeur ajoutée – si ce n'est l'anticipation de futurs contentieux – provoquant un allongement du délai de réalisation des projets ; pour le public, elle est source de déception, car* ***ni le principe du projet, ni ses éléments essentiels ne sont en débat.*** »

Pour :

Les débats organisés par la CNDP ont montré que les participants acquièrent de réelles compétences et des connaissances au cours de ce processus. C'est un acquis important pour redonner une véritable place aux citoyens dans la conduite des politiques publiques. **Cela peut paradoxalement contribuer à fédérer les opposants et renforcer le poids de leurs arguments**. Ce fut le cas pour le projet de ligne à très haute tension qui devait traverser les Pyrénées Orientales pour se connecter avec l'Espagne. Le projet fut abandonné à l'issue du débat public en 2006.

Contre :

Les dossiers soumis à enquête publique sont souvent incomplets. Le dossier relatif à la gare de Manduel ne disait rien des hypothèses de répartition des trains entre gare centre-ville et gare nouvelle. Il n'indiquait également pas de chiffrage du coût de fonctionnement de la nouvelle gare et de la prise en charge éventuelle du déficit que devrait payer le contribuable. Comme souvent on demande aux élus de voter un investissement en ignorant les contraintes et les charges de fonctionnement.

Pour :

Les dispositifs de concertation peuvent conduire à modifier les projets des collectivités. A Nîmes, la concertation sur le parc Jacques Chirac a conduit la municipalité à abandonner la partie immobilière imaginée dans le premier projet en bordure de la rue Quatrefages.

…/…

Contre :

Une enquête publique aboutit rarement à bloquer les projets absurdes. Comme dans l'affaire du Parc Meynier de Salinelles à Nîmes ou le projet de plateforme Amazon de Fournès, c'est l'action en justice de collectifs et d'associations qui ont conduit à l'annulation des projets.

Les commissaires enquêteurs ont-ils suffisamment de charisme et d'indépendance pour résister aux pressions morales des élus et de l'administration ? Ce sont souvent d'anciens fonctionnaires qui ont des notions de droit et respectent le travail de l'administration. Pour Frédéric Graber, auteur du livre « L'inutilité publique », **les enquêtes d'utilité publique ont pour but de vérifier la conformité d'un projet avec la réglementation existante « *et non pas de discuter de ce qui pose problème pour les citoyens* ».**

Sans conclure :

En France, on a souvent tendance à multiplier les lois, sans se soucier de leur bonne application. En matière de concertation et d'utilité publique, les déceptions persisteront tant que les décideurs considéreront ces textes comme des contraintes, des formalités à gérer, plutôt que d'y voir **une occasion de travailler ensemble pour faire émerger l'intérêt collectif**.

CONTROVERSE(S)

La lettre nîmoise du débat citoyen

N° 17 JUILLET 2022

L'EDITO

Dans ce numéro d'été, nous vous proposons un dialogue exclusif relatif aux moyens engagés sur Nîmes pour combattre la chaleur en ville.

Nous vous invitons également à faire un premier bilan de l'opération Magna Porta. Bonne lecture.

Ont contribué à ce numéro : Catherine BERNIE-BOISSARD,

Rappel des questions déjà abordées

- ⇒ Autosuffisance alimentaire : bonne ou mauvaise idée ?
- ⇒ Faut-il se préparer à tous les types de crise ?
- ⇒ Doit-on réduire la place de la voiture pour redonner de l'espace aux piétons et aux vélos ?
- ⇒ Un biscuit pour sortir de la pandémis ?
- ⇒ Faut-il abandonner le pari d'un développement fondé sur le tourisme ?
- ⇒ Peut-on sortir de la démocratie par délégation ?
- ⇒ Quel bilan tirer de 20 ans de politique culturelle à Nîmes ?
- ⇒ Quel avenir pour les corridas et les férias ?
- ⇒ La société publique locale, un progrès pour l'action publique ?
- ⇒ Sécurité à Nîmes : sortir de l'impasse du tout sécuritaire par la prévention ?
- ⇒ Le projet de déviation nord de Nîmes est-il encore souhaitable ?
- ⇒ Quel bilan tirer de 20 ans d'urbanisme à Nîmes ?
- ⇒ Faut-il préserver les traditions nîmoises ?
- ⇒ Nîmes a-t-elle besoin de ce nouveau stade de football ?
- ⇒ Nîmes, ville universitaire : un essai à transformer
- ⇒ Doit-on mobiliser de l'argent public pour aider les entreprises privées ?
- ⇒ La politique scolaire à Nîmes est-elle adaptée aux enjeux d'aujourd'hui ?
- ⇒ Depuis 40 ans, les politiques de la ville ont-elles amélioré le quotidien des habitants ?
- ⇒ La ville est-elle faite par et pour les femmes ?
- ⇒ Faut-il réaliser un deuxième four d'incinération des déchets à Nîmes ?
- ⇒ Comités de quartier, conseils de quartier, conseils citoyens : gadgets ou moteurs de la participation citoyenne ?
- ⇒ Faut-il bannir la délégation de service public pour gérer l'eau d'une ville ?
- ⇒ Est-il judicieux de choisir un gestionnaire d'aéroport pour gérer les monuments nîmois ?
- ⇒ Quel bilan tirer du service civique à partir d'expériences locales ?Est-il souhaitable d'adapter l'organisation des temps de la ville pour mieux y vivre ?
- ⇒ Faut-il construire plus de logements sociaux sur l'agglomération nîmoise ?
- ⇒ Le conservatoire de Nîmes offre-t-il l'accès pour tous à la danse,la musique, l'art dramatique ?
- ⇒ Avons-nous vraiment besoin d'accueillir des vols low-costs à l'aéroport de Nîmes ?
- ⇒ Faut-il légaliser et encadrer la production et la vente de canabis pour réduire les violences urbaines ?
- ⇒ Préserve-t-on assez notre agriculture à l'échelle de l'agglomération ?
- ⇒ Le grands évènements de l'été font-ils une politique culturelle ?
- ⇒ L'agglomération de Nîmes doit-elle se doter d'une ZFE aussi ambitieuse que Montpellier ?
- ⇒ Les aménagements réalisés à Nîmes sont-ils adaptés aux changements climatiques ?
- ⇒ Doit-on relancer la coupole au détriment des halles ?
- ⇒ Nîmes doit-elle interdire, comme Haarlem, la publicité pour la viande ?
- ⇒ Les villes d'Occitanie doivent-elles promouvoir un boycott généralisé de la coupe du monde de football ?
- ⇒ Faut-il revenir au 90 km/h sur certaines routes départementales du Gard ?
- ⇒ Budget 2023 : des choix, mais beaucoup d'incertitudes.

A vous de choisir les sujets de nos prochaines lettres !

- Déclin démographique de la ville de Nîmes. : l'agglo est-elle l'avenir de la commune ?
- Quelle évaluation des engagements du programme présenté par la majorité municipale en 2020 ?
- Doit-on promouvoir davantage le street art et les cultures urbaines à Nîmes ?
- Le plan « sobriété » énergétique de la ville (dossier dans Vivre Nîmes) est-il à la hauteur des enjeux actuels ?
- Le Plan Climat Air Energie de Nîmes Métropole est-il à la hauteur des enjeux liés au réchauffement climatique ?
- Faut-il taxer les ordures ménagères au poids des poubelles (plus de 200 villes le font...) ?
- Faut-il mettre en place un tarif progressif de l'eau comme à Montpellier ?

Vous pouvez choisir en ligne vos questions préférées et nous proposer de nouveaux sujets sur le lien :

https://forms.gle/wPwq1hxVdrBBgAmR6

Vous souhaitez réagir ou partager une réflexion ? Nous avons besoin de vos idées pour faire vivre cette lettre.
Ecrivez-nous à : contact@controverses30.fr
Retrouvez-nous sur notre site : http://www.controverses30.fr/
Et sur notre page Facebook